



Point 6 à l'ordre du jour :

**Ratification du système de rétribution des
membres laïques du CS**

Rapport de la Commission des finances

Rétribution des membres laïques du Conseil Synodal

La Commission financière (CoFin) composée de Mmes Ariane Baehni, Claude Busslinger, MM. Laurent Lasserre, Olivier Leuenberger et Denis Candaux, président, a analysé le rapport du Conseil synodal (CS).

Suite à la nouvelle CCT, le système de rétribution des membres laïques du CS n'est plus adapté.

La solution proposée par le CS est simple à appliquer, étant déjà utilisée pour les diacres.

Après discussion avec le CS, principalement avec ses membres laïques, nous constatons que les avantages sont plus importants que les inconvénients.

Ainsi, la CoFin se rallie à la proposition de décision du CS et demande au synode d'accepter la nouvelle directive sur les rétributions.

Premier, le 4 octobre 2017

Denis Candaux
Président

